

WORLD HEALTH ORGANIZATION
Regional Office for the Eastern Mediterranean
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
Bureau régional de la Méditerranée orientale



مَنْظِمَةُ الصِّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ
المكتب الإقليمي شرق المتوسط

**Comité régional de la
Méditerranée orientale**

EM/RC58/INF.DOC.2
Juillet 2011

Cinquante-huitième session

Original : arabe

Point 2 c) de l'ordre du jour

Rapport de situation

Initiative pour un monde sans tabac

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Analyse de la situation.....	1
3.	Orientations futures	3

1. Introduction

En 1999, un rapport de la Banque mondiale intitulé « Maîtriser l'épidémie : l'état et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme » attirait pour la première fois l'attention sur le rôle majeur joué par l'augmentation des taxes et des prix, en tant qu'instrument efficace pour réduire la consommation de tabac. Depuis, il apparaît de plus en plus clairement que l'augmentation des prix des produits du tabac par le biais d'une majoration des taxes constitue le moyen le plus approprié de réduire le tabagisme. Des prix plus élevés dissuadent les jeunes et les non-fumeurs de commencer à fumer, incitent les fumeurs à arrêter, empêchent les anciens fumeurs de se remettre à la cigarette, et augmentent les recettes des pays.

L'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac stipule que « les mesures financières et fiscales sont un moyen efficace et important de réduire la consommation de tabac... Chaque Partie... adopte... [des] politiques fiscales et... [des] politiques des prix concernant les produits du tabac afin de contribuer aux objectifs de santé visant à réduire la consommation de tabac ».

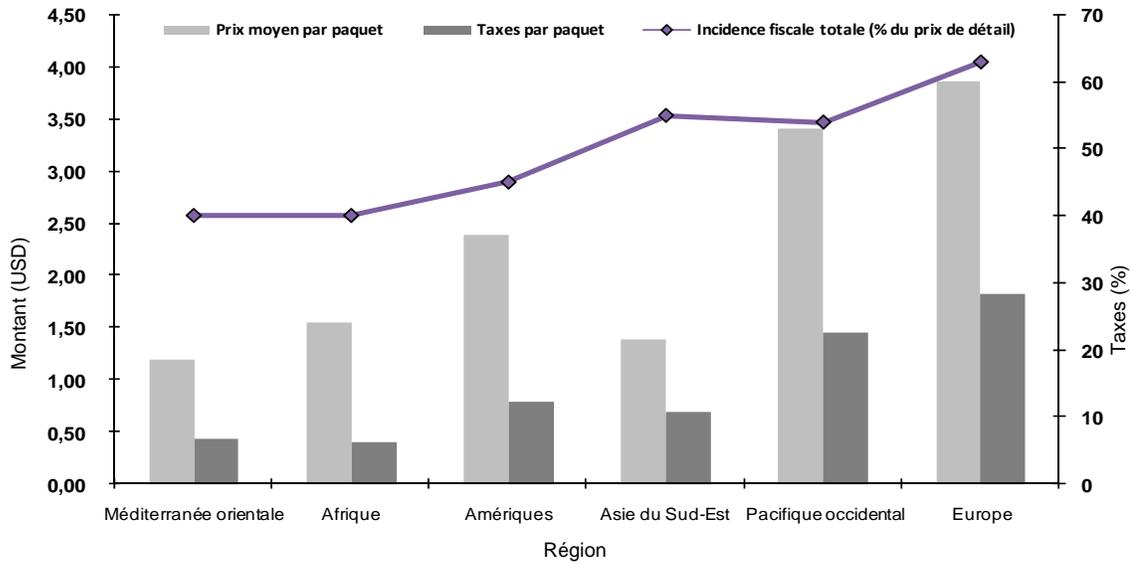
Aussi, toutes les Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac sont tenues de poursuivre leurs efforts en matière de mesures fiscales afin de réduire la consommation de tabac. Dans la Région de la Méditerranée orientale, 19 États Membres sont Parties à la Convention. Ils doivent procéder régulièrement à une majoration des taxes sur les produits du tabac tenant compte de l'inflation et du pouvoir d'achat des consommateurs.

2. Analyse de la situation

En 2010 et 2011, le Bureau régional a intensifié son soutien aux pays en matière de fixation des prix et de taxation du tabac, et leur a fourni une assistance technique en organisant une session politique ministérielle pour tous les pays de la Région, ainsi que des missions nationales, deux sessions de formation sous-régionales pour les pays du Conseil de coopération du Golfe et quatre sessions de formation nationales pour l'Égypte et le Pakistan, afin de soutenir l'augmentation des prix pour les produits du tabac.

Le Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme 2008 indiquait qu'une hausse de 10 % des taxes sur le tabac entraînait généralement une diminution de 4 % de la consommation de tabac dans les pays à revenu élevé et d'environ 8 % dans les pays à revenu faible et intermédiaire, tandis que les recettes fiscales dérivées du tabac augmentaient de près de 7 %. Cette équation découle d'une estimation reposant sur les données disponibles au niveau international et ne saurait être valable dans tous les cas de figure. Chaque pays doit entreprendre des recherches appropriées avant de déterminer le pourcentage réel d'augmentation et le modèle de taxation exact à appliquer.

Parmi toutes les régions de l'OMS, c'est la Région de la Méditerranée orientale qui pratique les prix les plus bas pour les produits du tabac (cf. figure 1), ce qui les rend plus accessibles aux jeunes. En outre, l'incidence fiscale moyenne est la plus faible de toutes les régions de l'OMS, et représente 40 % des prix de détail les plus courants. Il existe également des variations entre les structures fiscales ; le prix des cigarettes et la part totale de la taxe changent considérablement d'un pays à l'autre. Sept pays de la Région n'appliquent pas de taxe nationale sur les produits du tabac, mais se contentent d'appliquer des droits de douane, susceptibles de diminuer à la lumière des accords de commerce internationaux. L'incidence des taxes sur les cigarettes dans les autres pays de la Région est très faible (cf. figure 2). Cette situation nécessite un examen approfondi des politiques de prix et de taxation en vigueur, afin d'ouvrir la voie à l'adoption de mesures économiques fondées davantage sur des bases factuelles qui soutiendront la lutte antitabac.

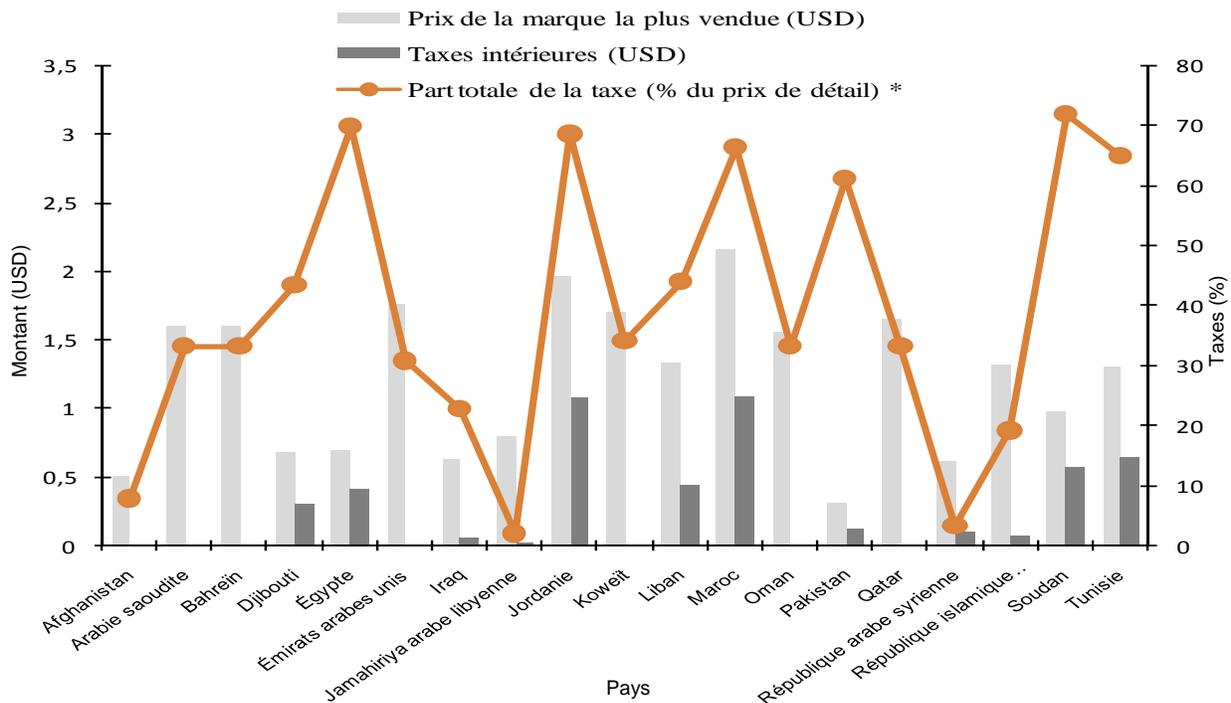


Source : calculs effectués à partir de données provenant du Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme 2008

Figure 1. Prix moyen du tabac et incidence fiscale, par région de l'OMS

Les deux modèles de taxation des produits du tabac ci-dessous ont fait leurs preuves et sont préconisés par l'OMS :

1. les taxes spécifiques, prélevées sur une quantité donnée de tabac, comme celles qui sont payées par paquet ou cartouche de cigarettes ;
2. les taxes *ad valorem*, assises sur un pourcentage du prix de gros ou de détail. Certains pays pratiquent une combinaison des taxes.



Source : calculs effectués à partir de données provenant du Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme 2008

* comprenant les taxes intérieures et les droits d'importation

Figure 2. Prix des marques de cigarettes les plus courantes et incidence fiscale, par pays

Des recherches suffisantes doivent être menées avant l'adoption d'un modèle en particulier. Aucun modèle ne saurait être mis en œuvre sans un véritable examen de la situation du pays.

Compte tenu du fait que sept pays de la Région n'appliquent pas de taxe nationale sur les produits du tabac mais uniquement des droits de douane, et qu'au moins cinq pays de la Région figurent parmi les moins avancés, la majoration des taxes sur le tabac semble particulièrement susceptible d'augmenter les recettes tout en décourageant la consommation.

Il convient de noter que l'un des arguments avancés par les cigarettiers dans leur opposition à l'augmentation des taxes sur les produits du tabac est que celle-ci entraîne une recrudescence de la contrebande. Or, il a été prouvé qu'une telle recrudescence est liée à une mauvaise gouvernance plutôt qu'à une hausse des taxes. De meilleures dispositions réglementaires appliquées de manière stricte sont nécessaires pour empêcher la contrebande de tabac.

Enfin, le secteur financier se montre traditionnellement hostile à une majoration des taxes. Pourtant, l'expérience du Pakistan et de l'Égypte a montré que l'implication de ce secteur dès le début du processus, soutenue par des données solides et probantes, l'avait amené à infléchir sa position et à soutenir une hausse des taxes sur les produits du tabac.

3. Orientations futures

La majoration des taxes constitue un excellent instrument pour les pays de la Région, non seulement pour réduire immédiatement la consommation de tabac, mais aussi pour augmenter les recettes publiques. En outre, les nouvelles recettes peuvent être utilisées pour soutenir les programmes de lutte antitabac et accroître leurs ressources, puisque ceux-ci sont généralement dotés d'un budget insuffisant au niveau national.

Par ailleurs, il convient de souligner que les pays doivent réexaminer leurs politiques fiscales parallèlement aux cinq autres politiques présentées dans le programme MPOWER de l'OMS en vue de lutter contre l'épidémie de tabagisme¹. Une lutte antitabac globale n'est possible que si les six politiques sont mises en œuvre de concert.

Les ministères de la Santé doivent prendre l'initiative d'engager un processus qui entraînera une hausse des taxes et des prix des produits du tabac. Il nécessitera les éléments suivants :

1. une collaboration multisectorielle étroite avec les services fiscaux, afin de garantir que le secteur financier ne s'élève pas contre cette mesure et que sa logique soit bien comprise ;
2. une collaboration multisectorielle forte avec les autorités nationales responsables de la lutte contre la contrebande des produits du tabac ; et
3. une approche technique claire, comprenant :
 - des recherches nationales adéquates sur les systèmes de taxation actuels ;
 - un plus grand recours aux taxes nationales qu'aux droits de douane ;
 - l'adoption d'un dispositif qui ajustera automatiquement les taxes en fonction du taux d'inflation et les majorera régulièrement en conséquence ;
 - l'objectif de réaliser une incidence fiscale au moins égale à 75 % des prix de détail ;
 - la majoration des taxes sur tous les types de produits du tabac, fabriqués localement ou à l'étranger, afin d'éviter que le consommateur ne passe d'un produit à un autre ; et
 - l'adoption des mesures réglementaires et coercitives requises pour lutter contre la contrebande.

¹ Les six politiques du programme MPOWER présentées dans le Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme 2008 sont les suivantes : **Monitor** – Surveiller la consommation de tabac et les politiques de prévention ; **Protect** – Protéger la population contre la fumée du tabac ; **Offer** – Offrir une aide à ceux qui veulent renoncer au tabac ; **Warn** – Mettre en garde contre les méfaits du tabagisme ; **Enforce** – Faire respecter l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage ; et **Raise** – Augmenter les taxes sur le tabac.